

Pour des projets forestiers de longue durée

par Jean BONNIER *

Les projets forestiers sont systématiquement considérés comme des investissements de même nature que tous les autres équipements publics, routes, ponts, chemins de fer, etc...

L'utilité des investissements publics (non forestiers), quelle qu'elle soit se mesure immédiatement après la livraison des travaux.

On inaugure une autoroute puis ou l'ouvre au public...

Il n'en va pas de même des projets forestiers car leurs effets, quand ils en ont, sont progressifs, y compris dans le cas des travaux de restauration des terrains en montagne où quelquefois les effets, sensibles assez rapidement, ne sont pourtant pas immédiats.

On pourrait même souvent penser que plus les effets sur le milieu sont progressifs, plus ils ont des chances d'être pérennes.

On peut donc admettre qu'il n'y a pas d'obligation technique à faire vite un travail de sylviculture (sauf peut-être une exploitation de châblis), un reboisement, un chantier de revégétalisation à but paysager ou de R.T.M., la réalisation des pistes et de travaux de D.F.C.I., etc...

Suivant les discussions du groupe de travail "coopération" pour préparer Foresterranée'93 et les questions posées ici ou là, il semble pourtant bien que l'on ne conçoive les calendriers des projets forestiers qu'à travers :

- les principes de l'annualité budgétaire
- le système des appels d'offre et des mises en adjudication
- le fait qu'un investissement vite réalisé est vite inauguré.

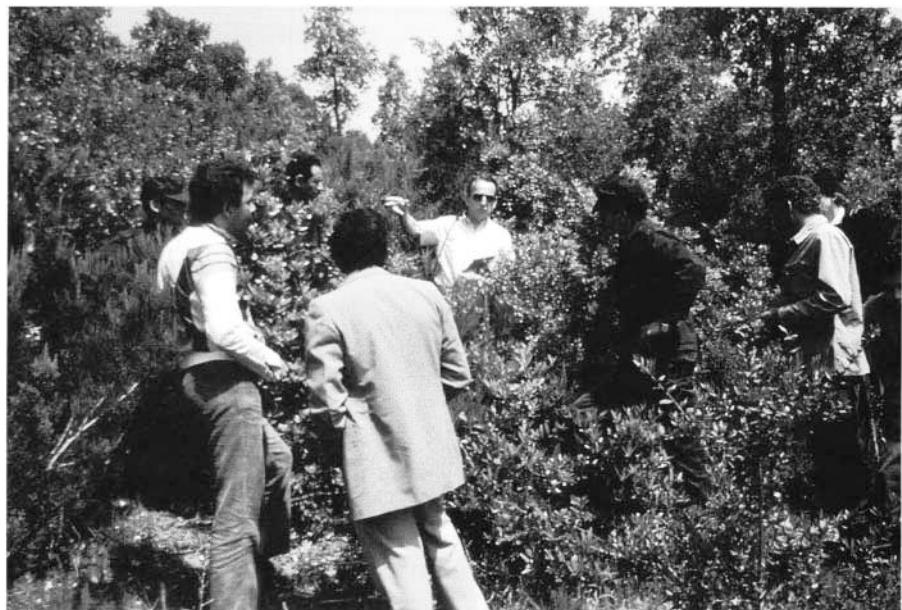


Photo 1 : Conversation sur le terrain entre forestiers et pastoralistes : massif des Beni Salah (Algérie).
Photo I.N.R.A.

Or, de plus en plus, tant dans les pays du sud que dans les pays du nord, les travaux forestiers apparaissent comme de nature à procurer emplois et revenus dans des régions où l'agriculture ne suffit souvent plus à assumer l'économie locale.

(nappes de romarin en Tunisie, nappe d'alfa en Algérie, émondages exagérés pour le bétail au Maroc,...)

- de la succession des années de sécheresse.

Des efforts considérables sont, et vont être, consentis et des capitaux internationaux vont continuer d'être investis.

Restons en aux pays du sud

On s'accorde à reconnaître que la dégradation des forêts maghrébines atteint des degrés gravissimes compte tenu :

- de la pression pastorale,
- des prélèvements pour le bois de feu,
- des défrichements agricoles,
- des surexplorations de tous ordres

Nous suggérons que, plutôt que de rechercher une réalisation rapide des projets, comme cela se fait généralement, l'on recherche la création d'emplois forestiers permanents, assurés par le projet et procurant des revenus durant plusieurs années de sorte que les travailleurs et leurs familles puissent demeurer dans leur région et continuer d'exercer, par ailleurs, des activités agricoles et rurales.

Par exemple : un projet de reboise-

* Forêt Méditerranéenne
14 Rue Louis Astouin
13002 Marseille

ment de 1000 hectares peut être réalisé en une ou deux saisons, avec des entreprises venant de l'extérieur de la région et des travailleurs nombreux recrutés ici et là.

Le même projet peut être réalisé sur 10 ans, avec 100 hectares par an et un nombre dix fois moins nombreux de travailleurs qui, recrutés sur place seraient assurés d'emploi durant dix ans. Durant ces dix années, ces travailleurs pourraient, outre les reboisements en hiver, effectuer durant les autres saisons, des travaux d'entretien et de surveillance des plantations antérieures. Ils acquerraient à la fois une culture forestière (après quelques années, ils verront croître ce qu'ils ont planté et dont ils ont tiré revenu par leur travail) et pourraient être auprès de leurs concitoyens du village, du canton ou de la vallée d'excellents défenseurs des zones traitées face aux envies de prélevements intempestifs, de pâturage ou de défrichements. On créerait ainsi une population forestière au sein de laquelle, par une politique de formation appropriée et dans des programmes suivants pourraient naître de petites entreprises, susceptibles de devenir partenaires de l'autorité chargée de gérer la forêt.

Au point où nous en sommes de nos réflexions collectives, il semble bien que cette idée, pour séduisante qu'elle paraît à la plupart de nos interlocuteurs, se heurte au scepticisme : "ce n'est pas conforme aux habitudes", "c'est contraire aux règles habituelles", "comment va-t-on contrôler le travail si on n'agit pas selon le principe des adjudications ?" etc...

1 - Le fait qu'une idée soit nouvelle ne devrait pas suffire à la rendre irrecevable.

2 - Les programmes forestiers sont le plus souvent financés par des sources multiples, dont certaines multinationales. Ceci implique que les maîtres d'ouvrage acceptent de se soumettre au contrôle et à l'évaluation et n'est donc pas considéré comme une atteinte à leur souveraineté.

3 - Chacun sait qu'un projet "classique", correctement exécuté et n'ayant soulevé aucune objection au moment de la réception des travaux, n'est pas exempt de danger dans les années qui suivent. Le contrôle, dans ce cas là, s'il est administrativement correct n'est pas pour autant techniquement utile.

4 - Le fait qu'une collectivité dispose d'une somme donnée pour réaliser un projet ne devrait pas avoir pour



Photo 2 : Pinède de Pin d'Alep dans les Mogods en Tunisie

Photo Gilles Bonin.

corollaire que cette somme soit dépensée d'un seul coup. On pourrait même intégrer un système bancaire qui permettrait de stocker cet argent (moyennant intérêts) qui serait mobilisé tout au long du projet.

5 - Dans des travaux de type forestier ou sylvicole, la part de l'emploi peut être importante et rend peu pertinente la distinction classique entre investissement et fonctionnement.

Ainsi lorsque les techniciens distinguent par exemple, plantation et entretien (désherbage, démarriage, irrigations éventuelles, regarnis, ...) c'est parce que la règle administrative leur demande de séparer amortissement (mise en place) et fonctionnement (entretien). Mais répétons le, une forêt n'est pas une autoroute.

Aussi, serait-il souhaitable que les participants du groupe de travail "coopération" de Foresterranée' 93, mettent au point et publient une motion destinée aux différents organismes financeurs et donneurs d'ordres en vue d'une manière échelonnée dans le temps d'organiser le financement et l'exécution des travaux forestiers.

Notons que cette idée peut également être proposée pour les pays du nord

En effet, dans ces régions la foresterie a de fortes chances de devenir progressivement une source d'activités déterminante dans les zones de montagnes (cf. Foresterranée' 90) : la collectivité publique pourra sans doute plus facilement gérer des programmes forestiers que maintenir des systèmes très complexes d'aide aux agriculteurs "agrienvironmentaux", dont, de toutes façons les produits auront globalement du mal à être commercialisés : la forêt peut être une pourvoyeuse d'emplois et de ressources non négligeable, pour autant qu'emplois et ressources auront une pérennité suffisante pour que les hommes y trouvent une raison de rester au pays.

J.B.